



## DEPARTEMENT DU GARD VILLE D'AIGUES-VIVES

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 mars 2009

Le dix mars de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le cinq mars deux mille neuf.

**PRESENTS** : Mesdames JORDANA, PRADEILLE, GROSSI, AUDIBERT, CANO ; Messieurs REY, HUMBERT, RICOU, BONFILS, GOELLNER, Guy BLANC, Louis BLANC, FABARON, NIQUET, TISSERAND.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame GONZALES pour Monsieur RICOU ; Madame REDON pour Monsieur REY ; Madame FOURCAUD pour Monsieur HUMBERT ; Monsieur GAZAGNE pour Monsieur Louis BLANC.

**ABSENTS** : Madame MOUCHET ; Messieurs REMY, LIBOUREL et ESPAZE.

**Secrétaire** : Monsieur Guy FABARON.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 17 février 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

#### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2008 du budget eau et assainissement d'un montant de 84 820 € soit affecté à la section des recettes d'investissement (compte 1068 : apport, dotation, réserve) du budget eau et assainissement 2009.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2009**

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget eau et assainissement 2009 dont le montant des dépenses et des recettes s'équilibre comme suit :

- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 95 000 €.
- les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 606 025 €.

**Le présent budget a été réalisé sans augmentation des surtaxes eau et assainissement.**

LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2009 EST ADOPTE A L'UNANIMITE

## **MONTANT DE LA TAXE DE RACCORDEMENT DES EAUX USEES (TRE)**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 20 mai 2003 fixant les montants et les modalités de la TRE.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, il propose de réactualiser les dispositions en fixant une taxe à hauteur de 2000 € qui sera due pour chaque :

- construction neuve,
- logement ou chaque habitation supplémentaire, y compris lors de divisions foncières et qu'elles que soient leur superficie,
- logement provenant de l'aménagement de bâtiments comprenant plusieurs logements qu'elles que soient leur superficie,
- habitation ancienne,
- aménagement de local en unité d'habitation : les granges, les garages, les greniers, les hangars.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **MONTANT DE LA COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE-VISTRE-VIDOURLE (CCRVV)**

Compte-tenu de la situation financière de la CCRVV, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'approuver la diminution du montant de la compensation 2009 versée par la CCRVV à la commune d'Aigues-Vives, à savoir 671 357 € (soit 59 427,76 € en moins par rapport à l'année 2008).

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : CHOIX DU CABINET D'ETUDES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure engagée en fin d'année 2008 pour sélectionner le bureau d'études chargé de réaliser, avec les élus, le PLU de la commune. Après l'analyse définitive, c'est l'entreprise ADELE SFI qui est la mieux disante. Ses honoraires s'élèvent à 38 700 € HT pour la tranche ferme et à 6 200 € HT pour la tranche conditionnelle.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE D'AUBAIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune d'Aubais engage une procédure de révision simplifiée de son POS, notamment pour permettre d'accueillir une maison de retraite. Le dossier est alors présenté aux élus et Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal d'Aigues-Vives doit se prononcer en tant que personne publique associée. Il propose d'émettre un avis favorable.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DU STADE DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure de consultation des entreprises menée pour sélectionner le prestataire chargé d'assurer l'entretien du stade de football, dans les conditions prévues dans un cahier des charges. Après analyse des offres et négociation, il propose de retenir l'offre la mieux disante, celle de l'entreprise SIVERT pour un montant annuel de 13 804 € HT (tranche ferme) et 380 € HT (tranche conditionnelle).

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) : DESIGNATION DU DELEGUE ELU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de la commune au CNAS au bénéfice des agents municipaux. Dans ce cadre, un élu délégué du conseil municipal doit être désigné. Il propose que Monsieur Claude BONFILS assure cette mission, ce que l'intéressé accepte.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **AMENAGEMENTS DU CIMETIERE : CREATION D'UNE COMMISSION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière communal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une commission. Les élus intéressés sont : Mesdames Mireille AUDIBERT, Myriam GONZALES, Chantal GROSSI, Magali PRADEILLE, Messieurs Louis BLANC, Denis GOELLNER, Roger RICOU et Michel TISSERAND, sous la présidence de Monsieur Jacky REY.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES ET DES CLIMATISEURS DES BATIMENTS COMMUNAUX : AVENANT AU MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un nouveau contrat d'entretien des chaudières et climatiseurs des bâtiments communaux est en cours de négociation. Afin d'éviter la rupture du service, Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°4 prolongeant le contrat en cours jusqu'au 30 avril 2009.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE